

cette levée d'employer tous nos amis avec activité pour l'empêcher [- Entscheidungsbehörde für Aufbrüche waren die Gemeindeversammlungen der obgenannten Gemeinden -]. Quoy qu'il y ayt deja quelque tems que j'aye demandé au Roy le fond des pensions les grandes depenses auxquelles sa majesté est engagée pendant un tems qu'elle est obligée de se deffendre contre tant d'ennemis Je ne prevois pas que je puisse recevoir ce fond avant le ... [15] du mois de May prochain, mais aussitot que je l'auray Je ne manqueray pas de faire savoir a vos seigneurs superieurs le tems auquel Jls pourront envoyer chercher la pension de votre ... Canton et de leur marquer le jour, et je vous prie de les en asseurer de ma part, J'espere qu'ils conserveront de leur Coté des sentimens avengeux pour les Interrests des deux Couronnes [Frankreich und Spanien gemeint] qu'ils ne changeront rien au passé pour ce qui regarde le service des troupes [- Beat Jakob II. Zurlauben unterhielt bekanntlich selbst auch eine Kompagnie im Regiment Pfyffer in franz. sowie eine im Regiment Amrhyn in span. Diensten -], qu'ils ont a la Solde du Roy qu'ils n'ecouteront pas toutes les Chicannes qui y pourront etre proposées sur cela par les Ministres de la ligue aussi bien que les pretendues transgressions que les Ennemis du Roy rendent reelles de leur coté par l'alicence [=par la licence?] que donnent les loüables Cantons protestans aux troupes qu'ils ont au service d'hollande d'aller partout jndiferamment ayant actuellement le Regiment de [Oberst Vinzenz] sturler [=S t ü r l e r] aux Environs de Landau."

1) s. EA VI 2, 1057 k

Original - AH 77, 237-244 - Seiten 242, 243 und 244 leer

35

1700 November 18., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE] PUISIEUX, AN [DEN] LANDVOGT [DER FREIEN AEMTER, BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN<sup>1</sup>

"J'ay receu le paquet que vous m'avés adressé dans lequel j'ay trouvé les deux lettres que vous avés pris la peine de m'ecrire les 16. et 17. de ce mois et les memoires qui y estoient joints, comme le Roj d'Espagne [K a r l II.] est mort et que par cet Evenement les affaires changent de face jl n'est plus question des Reflexions dont jl est fait mention par vostre memoire, mais Je

41

satisfais a ce que vous desirés de moy, et J'adresse a m vostre frere [den Zuger Stadt- und Amtsrat B e a t K a s p a r Zurlauben] la letre que j'Es-  
cris a vos seigneurs superieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] a ca-  
chet vollant, ainsi jl ne vous restera plus qu'a agir avec vos amis surquoy  
je recommande tout a vos bons soins comme ma letre pour le souverain [=Ammann,  
Rat und Gemeinden] vous sera communiquée je ne vous en fais Jcy aucune repe-  
tition [- im Hintergrund steht die zwischen Frankreich und Oesterreich strit-  
tige Nachfolge in Spanien -].<sup>2</sup>

Jl me paroist bien dificile d'oster l'officier allemand qui commande la comp.<sup>ie</sup>  
de m [B e a t J a k o b] de Zurlauben le mareschal de Camp pour y placer le  
lieutenant [Johann Franz?] l a n d [t] w i n g et employer le premier cap.<sup>e</sup>  
Reformé dans un regiment allemand Cepend.<sup>t</sup> le Consentement de M [Jean-Baptiste  
de Colbert] le M[arquis] de T o r c y [Ministre d'Etat] est quelque chose,  
c'est a dire les offices qu'jl promet et J'en escriray volontiers en facon  
qu'jl ne tiendra pas a moy que la chose ne réüssisse donnés moy souvent de  
vos Nouvelles".

1) In einer später von Abbé B e a t J a k o b A n t o n Zurlauben ange-  
brachten Dorsualnotiz wird Zurlauben bereits als Ammann [von Stadt und Amt  
Zug] bezeichnet.

2) s. hiezu etwa AH 31/53

Original - AH 77, 245-248

1746 November 28.

A

SCHREIBEN [VON MARIE-FLORIMONDE DE PINCHENE] AN [BEAT FIDEL] "DE  
ZURLAUBEN CAP. COMMANDANT DE LA COMP<sup>E</sup> COLONELLE AUX  
GARDES SUISSES", "PAR BASLE A ZUG"

"je croyois estre hors de mes allarmes ... quand je vous ay écrit.<sup>1</sup> et éfec-  
tivement la convalessence de m<sup>r</sup> [Gardeoberst B e a t F r a n z P l a z i-  
d u s] de zurlauben paroissoit des p.<sup>lus</sup> heureuse, mais dieu me réservoir de  
nouvelles épreuves. et il n'y a que luy seul, qui par miracle ait pû me don-  
ner la force de les supporter m<sup>r</sup> vôtre oncle a este repris de la fiebure il  
y a eû samédy huit jours. et en a eû trois acces violents. pour les quels, il  
a encore esté seigné trois fois. comme cette derniere fiebure a parrû tierce,  
on a commancé le quinquina jeudy matin et depuis ce tems la fiebure a absolu-  
ment cessé mais il est d'une foiblesse aisée a juger apres une pareille mala-